

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

Convocation transmise par voie
électronique le 28 mars 2025
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 41



EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TROIS du mois d'AVRIL à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby CHARROUX, Maire.

**N° 25-122
MOTION
DE SOUTIEN A L'AUDIOVISUEL PUBLIC**

PRÉSENTS :

M. Gaby CHARROUX, Maire, M. Henri CAMBESSEDES, Mme Camille DI FOLCO, M. Gérard FRAU, Mme Sophie DEGIOANNI, M. Florian SALAZAR-MARTIN, Mme Linda BOUCHICHA, M. Pierre CASTE, Mmes Annie KINAS, Charlette BENARD, M. Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, Mmes Odile TEYSSIER-VAISSE, Saoussen BOUSSAHEL, M. Jean-Marc VILLANUEVA, Adjoint de Quartier, Mmes Eliane ISIDORE, Anne-Marie SUDRY, Chantal HABASTIDA, MM. Christian DEPRez, Jean-Pascal BADJI, Mme Marceline ZEPHIR, MM. Pierre DHARREVILLE, Frédéric GRIMAUD, Mmes Carole CAHAGNE, Sylvie WOJTOWICZ, MM. Jean-Luc DI MARIA, Gilles PICARD, André BOYÉ, Mme Gisèle GONZALEZ, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme Linda BOUCHICHA
M. Mathieu RAISSIGUIER, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Gérard FRAU
M. Mehdi KHOUANI, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Camille DI FOLCO
Mme Valérie BAQUÉ, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Odile TEYSSIER-VAISSE
M. Jean-Francois MAUFFREY, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Charlette BENARD
Mme Sigolène VINSON, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri CAMBESSEDES
Mme Emmanuelle TAVAN, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Annie KINAS
Mme Laëtitia SABATIER, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Pierre CASTE
Mme Joëlle COULOMB, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-Luc DI MARIA
Mme Camille BERJAUD, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Anne-Marie SUDRY
M. Charles LINARES, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. Roger CAMOIN

EXCUSÉS/ABSENTS SANS POUVOIR :

MM. Franck FERRARO, Thierry BOISSIN, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Roger CAMOIN, Adjoint au Maire, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Plus de 2000 élus ont signé la tribune de soutien à l'audiovisuel public, publiée le 19 février et largement reprise dans les médias.

Nous refusons que soit inscrit le projet de loi sur une fusion/holding de l'audiovisuel public à l'agenda du Parlement.

En effet, la réforme proposée ne pourrait qu'affaiblir durablement l'audiovisuel public, sans pour autant permettre de réaliser des économies sur le budget de l'État.

L'exemple de la fusion des chaînes France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO, qui a pris 10 ans, et coûté 189,2 millions d'euros d'argent public dans les différents processus d'adaptation de ses structures le démontre.

Surtout, nous risquerions de perdre une partie des effectifs de journalistes qui couvrent l'actualité de nos territoires, partout en France, en raison de "rationalisations" entre France 3 et le réseau France Bleu, récemment rebaptisé "ICI".

Ce sont aussi des programmes, qui mettent en valeur notre patrimoine et la vie locale, qui risquent de disparaître au nom de "mutualisations". Moins de diversité offerte à nos concitoyens, qui verraient se réduire l'offre de programmes télévisés, radios et internet de qualité, et accessibles gratuitement partout en France.

Dans une période où les fausses informations se multiplient sur les réseaux sociaux, à la faveur notamment du développement de l'intelligence artificielle générative, à l'heure où la concentration des médias s'accroît et que certains médias privés ont déjà basculé dans les mains de propriétaires au service d'une idéologie, à l'heure où les équilibres internationaux sont bousculés, conserver un audiovisuel public fort et de qualité constitue une garantie démocratique.

Un véritable projet de réforme qui présenterait une ambition pour l'audiovisuel public doit émerger et, en attendant, nous demandons que soit préservé le périmètre, le financement et la structure des entreprises qui constituent ce service essentiel à nos concitoyens et à nos territoires.

Le Conseil Municipal est invité :

- A demander l'abandon du projet de fusion de l'audiovisuel public,**
- A exiger que le périmètre, le financement et la structure actuelle soient, dans un premier temps conservés,**
- A appeler pour l'avenir, à la construction d'un projet pour une réelle ambition de l'audiovisuel public en France.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LA MOTION QUI PRÉCÈDE.

Nombre de voix **POUR** **38**
 Nombre de voix **CONTRE** **0**
 Nombre d'**ABSTENTION** . **1** (Mme GONZALEZ)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance



Roger CAMOIN

Le Maire
Gaby CHARROUX

Signature numérique de Gaby CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE MARTIGUES, oi=NTRFR-211300561, ou=0002 211300561, sn=CHARROUX, givenName=Gaby, cn=Gaby CHARROUX, serialNumber=243162KJE026
Date: 17/04/2025 18:04:55 +02:00